

G. 1<sup>er</sup> novembre: Une escadrille de F-51 a été attaquée au début de l'après-midi par 6 à 9 appareils à réaction qui ont ensuite franchi le fleuve Yalou et ont disparu en Mandchourie. Les appareils américains n'ont pas été endommagés. On a vu une étoile rouge sur la partie supérieure de l'aile droite d'un des appareils à réaction.

H. 1<sup>er</sup> novembre: Un tir de DCA provenant de la rive mandchourienne du fleuve Yalou et dirigé contre une formation de 13 appareils F-80, a été constaté au voisinage de Sinuiju à 13 heures 45. Ce tir a provoqué la destruction d'un appareil des Nations Unies.

I. 30 octobre: L'interrogatoire de 19 prisonniers de guerre chinois a permis d'identifier deux nouveaux régiments de la 124<sup>e</sup> Division des forces communistes chinoises, les 371<sup>e</sup> et 272<sup>e</sup>, au voisinage de Changjin.

J. 2 novembre: L'interrogatoire de prisonniers de guerre a révélé que la 54<sup>e</sup> unité des forces communistes chinoises se trouve en Corée. Cette unité serait organisée de la même manière que les 55<sup>e</sup> et 56<sup>e</sup> unités, mais aurait été constituée à l'aide d'éléments des 112<sup>e</sup>, 113<sup>e</sup> et 114<sup>e</sup> Divisions de la 38<sup>e</sup> armée des forces communistes chinoises.

K. 3 novembre: De nouveaux interrogatoires des prisonniers de guerre chinois ont révélé que la 56<sup>e</sup> unité des forces communistes chinoises est composée d'éléments des 118<sup>e</sup>, 119<sup>e</sup> et 120<sup>e</sup> Divisions de la 40<sup>e</sup> armée des forces communistes chinoises.

L. 4 novembre: Au total, 35 prisonniers des forces communistes chinoises ont été capturés en Corée jusqu'à cette date.

L'utilisation persistante de forces communistes chinoises en Corée et l'attitude d'hostilité de ces forces, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur du territoire de la Corée constituent des questions qu'il est de mon devoir de signaler immédiatement aux Nations Unies.

**13. Résolution du Conseil de sécurité invitant la Chine communiste à assister à la discussion du Rapport spécial par le Conseil de sécurité (8 novembre 1950)**

*Le Conseil de sécurité*

Décide d'inviter, conformément à l'article 39 du règlement intérieur, un représentant du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine à assister aux débats que le Conseil consacra à l'examen du Rapport spécial du Commandement des Nations Unies en Corée.

**14. Projet de résolution des six Puissances présenté au Conseil de sécurité le 10 novembre (à laquelle l'U.R.S.S. a mis son veto le 30 novembre):**

**"Plainte pour l'agression commise contre la République de Corée"**

*Cuba, Équateur, États-Unis d'Amérique, France, Norvège et Royaume-Uni*